



**Information sur les décisions prises par le Conseil municipal
lors de la séance du 10 février 2026**

Le Conseil municipal a accepté la délibération suivante :

- Par 21 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a accepté la délibération 26-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 25'000 F destiné à l'achèvement de l'adaptation du plan directeur communal 2023 (PDCom), afin de répondre notamment à une réserve du Conseil d'Etat sur la stratégie de densification de la zone 5 - *proposée par le Conseil administratif*

Le dernier jour du délai référendaire pour cette délibération est fixé au 30 mars 2026.

Le Conseil municipal a accepté les motions suivantes :

- A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal a accepté la motion 26-01 « Nos plages aux 4 saisons » - *proposée le groupe Le Centre (Béatrice Leitner, Anthony Giannasi, Christine Morel-Jousson, Marc Oberson)*
- A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal a accepté la motion 26-02 « Mise à disposition d'une salle d'étude pour les étudiants » - *proposée par le bureau du Conseil municipal sur demande du Parlement des jeunes de la commune de Collonge-Bellerive (PJCB)*

Collonge, le 18 février 2026

Les textes des délibérations et résolutions peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.